

Le logement des soldats dans



Jean-Baptiste Fresez,
Vue de la Porte de Thionville
(1841)

© Maison Royale, La Haye

«Dansons et sautillons ensemble dans la chambre»



© Generallandsarchiv Karlsruhe

Les bourgeois de la ville de Luxembourg avaient – comme ils le constataient eux-mêmes dans une pétition de 1787 – le «triste privilège d'habiter dans une forteresse, privilège inséparable du logement des militaires». Le fait de vivre dans une ville forteresse équivalait à vivre sous une double contrainte. Tout d'abord parce que l'espace urbain était limité par les remparts. L'habitat ne pouvait s'étendre au-delà des lignes de fortifications. Ensuite parce que la population civile devait partager cet espace habitable avec une population militaire, qui, même en temps de paix, pouvait être fort nombreuse.

Plan de la forteresse
de Luxembourg,
vers 1735

la forteresse de Luxembourg

Une garnison pléthorique

Plus on remonte dans le temps, plus il est difficile d'avancer des chiffres exacts concernant le nombre de soldats et d'habitants. À l'époque de la forteresse fédérale, la garnison prussienne comptait en moyenne 4000 hommes pour une population civile qui évoluait de 10000 habitants en 1821 à plus de 13000 en 1867. Pour la période autrichienne, les données sont plus disparates. En 1722, 2688 soldats sont stationnés à Luxembourg, en 1741 les troupes présentes s'élèvent à 4454 personnes et en 1790, on dénombre 3699 hommes. L'effectif de la garnison pouvait fortement augmenter en période de crise ou de guerre. Entre 1727 et 1732, quand le haut commandement autrichien craignait une attaque française, 10000 soldats logeaient dans la forteresse ou campaient dans les alentours alors que la population civile atteignait à peine 8000 âmes. Pour l'époque espagnole les renseignements sont encore plus éparés. En 1684, au moment du siège, le prince de Chimay disposa de 1936 fantassins et de 703 cavaliers pour défendre la place. Cependant la population militaire ne se limitait pas aux troupes. Beaucoup de soldats et officiers avaient femmes et enfants. Un comptage de 1655 donne pour la seule ville haute 660 militaires dont 207, soit presque un tiers, sont mariés. La moitié de ces familles ont un ou plusieurs enfants. À cela s'ajoutent encore les domestiques que les officiers ont à leur service. En tout, la population militaire qui habite dans la ville haute en 1655, compte 1170 personnes. Il faut donc multiplier presque par deux le nombre des soldats pour obtenir la véritable charge humaine

Liste du nombre de soldats qui peuvent être logés dans les casernes de la forteresse de Luxembourg au XVIII^e siècle

Recapitulatif de la garnison de la forteresse de Luxembourg au XVIII^e siècle. Le document est une page de papier jauni avec des écritures manuscrites en français. En haut à droite, il y a un tableau récapitulatif des effectifs. En bas à droite, un autre tableau est visible. Le document est intitulé 'Recapitulatif de la garnison de la forteresse de Luxembourg au XVIII^e siècle'.

Année	Effectif
1722	2688
1741	4454
1790	3699
1727-1732	10000
1684	1936 fantassins + 703 cavaliers
1655	1170 personnes

© Service historique de l'armée de terre, Vincennes

que représente la garnison pour une ville somme toute modeste.

Comment loger cette masse de gens de guerre? Les casernes constituent une réponse au problème du logement des militaires. À partir de 1672, les premières casernes sont érigées dans la forteresse de Luxembourg, casernes du Piquet et de la Porte-Neuve, mais aussi déjà «baraqués» aux plateaux du Rham et du Saint-Espirit.

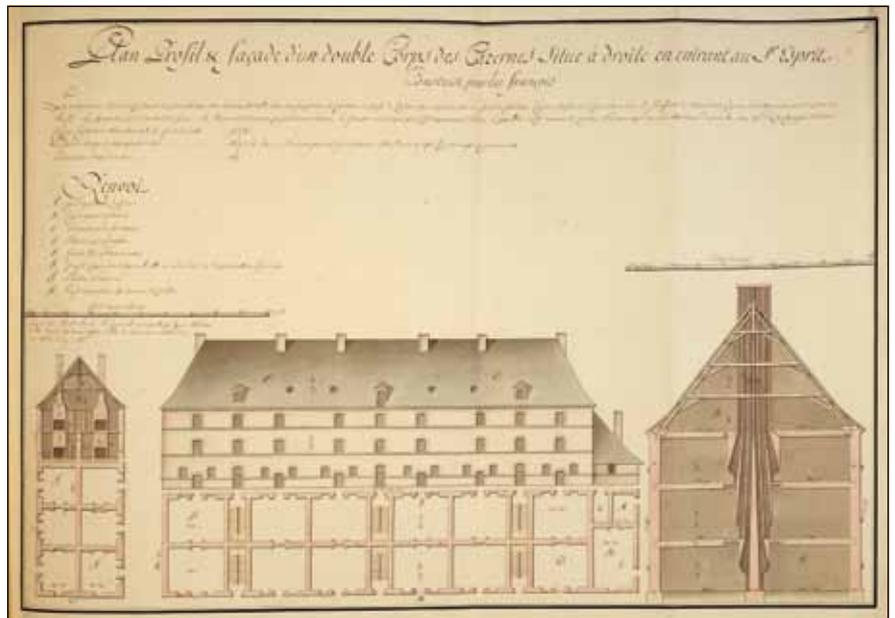
Après la prise de la ville en 1684, Vauban agrandit et multiplie les casernes. Autrichiens et Prussiens compléteront le dispositif par de nouvelles constructions aux XVIII^e et XIX^e siècles. Selon un tableau dressé par l'ingénieur Nicolas Jamez en 1774, les six casernes de la forteresse permettent de loger 7900 soldats auxquels s'ajoutent 200 hommes qu'on peut placer dans l'hôpital militaire du Pfaffenthal. ▶

Soldats autrichiens, vers 1750



© Musée Dräli Echtern, Luxembourg

Plan des casernes situées sur le plateau du Saint-Espirit



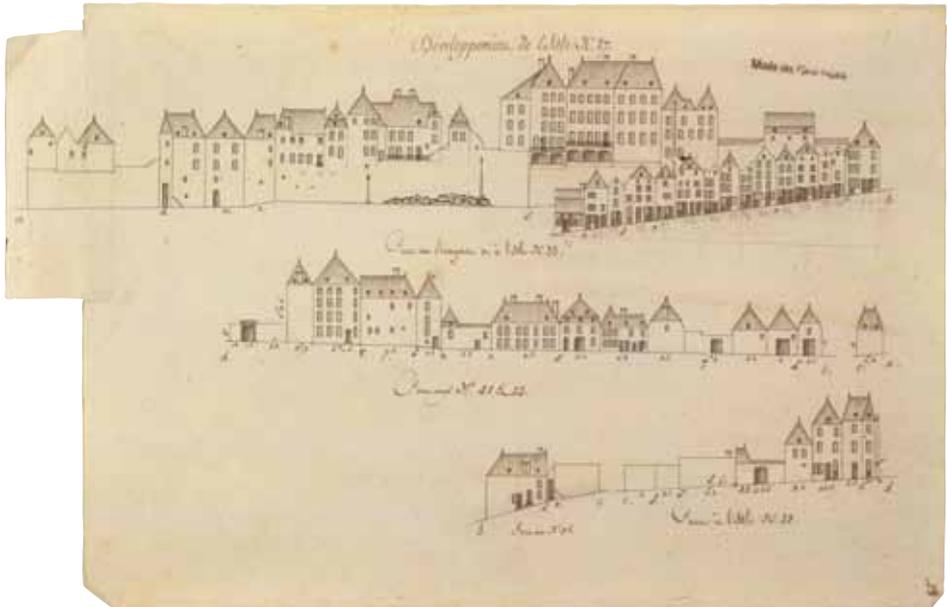
© Service historique de l'armée de terre, Vincennes

Le logement des soldats dans la forteresse de Luxembourg

Sous un même toit

À partir du dernier tiers du XVII^e siècle, le casernement devient donc la règle pour les hommes de troupe. Cependant les officiers continueront à préférer le logement chez l'habitant. Ce mode d'hébergement subsistera jusqu'en 1867 quand la forteresse sera démantelée. Même encore au temps de la garnison prussienne, la plupart des gradés louent une chambre avec l'argent de quartier, le «*Servis*», qu'ils reçoivent en complément de leurs gages. Les propriétaires des maisons touchent alors un loyer. Sous les régimes espagnols et autrichiens par contre, les habitants de la ville doivent fournir gratuitement le gîte aux militaires. Il s'agit alors d'une charge à laquelle tous les bourgeois «*traffiquants et faisant le denier valoir*» sont soumis. Le gouvernement argumente que le «*trafic*», c.-à-d. le commerce généré par la présence d'une garnison, profite aux marchands et artisans de la ville. Il est donc légitime qu'ils supportent le logement des gens de guerre. Cette charge était particulièrement lourde avant la construction des premières casernes, car elle ne se limitait pas aux officiers mais concernait l'ensemble de la garnison. Jusqu'en 1672, tous les soldats avec leurs femmes et leurs enfants logeaient chez l'habitant.

L'hébergement des troupes crée une situation de surpeuplement à l'intérieur des murs. D'après une requête du magistrat datant de 1679, la «*ville y comprises les villes basses jusqu'aux premières portes, ne consiste sinon en 290 maisons bourgeoises environ, tant grandes que petites à loger*». Or «*une grande partie des dites maisons bourgeoises sont de petites étendue, ou bien les habitants d'icelles [sont*



La rue Large en 1802, dessin de Martin Boitard

des] pauvres artisans chargés de femmes et grand nombre d'enfants, qui difficilement peuvent gagner de leurs métiers pour subsister la semaine, et ont à peine un lit pour subsister soy memes, tant s'en faut qu'ils puissent en accomoder un grand nombre de soldats logés dans leurs maisons, lesquels se trouvent par ainsi entassés les uns sur les autres, connoissant eux-mêmes la pauvreté et misere de leur patron». Les listes dressées pour cantonner les soldats dans les maisons bourgeoises permettent de se faire une idée de la promiscuité dans laquelle les particuliers et les militaires vivaient ensemble. Prenons au hasard l'exemple du boucher Jacques Nehr ayant femme, cinq enfants et un valet. Il figure sur un relevé de 1681. Au rez-de-chaus-

sée de sa demeure, Jacques Nehr dispose d'une cuisine et d'une pièce chauffée par un poêle. Dans une chambre du premier étage équipée d'une cheminée, il loge deux sergents mariés de la compagnie Juan Saillego du terce de Castillo. Ces deux familles ont trois enfants. Une deuxième pièce est occupée par un soldat marié de la compagnie Prince du terce de Tilly avec son enfant, par deux canonniers et un fantassin de la compagnie du capitaine Camargo. Enfin un dragon habite au-dessus de l'écurie prévue pour trois chevaux. L'exemple de Jacques Nehr n'est pas un cas isolé. À maintes reprises le justicier et les échevins interviennent auprès du gouvernement pour protester contre les conditions insupportables de la cohabitation.

Le Marché-aux-Herbes vers 1650, panorama peint par Antoine Fontaine, exposé au Musée d'Histoire de la Ville de Luxembourg



Excès et affaires de mœurs

L'entassement des hommes dans des logis trop exigus engendre de nombreuses frictions entre populations civiles et militaires. En 1679, le magistrat se plaint que les bourgeois doivent «*donner continuellement trois, quatre, cinq à six lits, autant de paires de linceuls et couvertes [...] à des [...] soldats le plus souvent brutals, ivrognes et difficiles, qui les maltraitent, [...] les volent et dérobent les linceux et d'autres petits meubles, les chassent de leurs propres maisons et chambres [...]*». Les soudards «*[...] reviennent à toute heure laissant les portes du patron ouvertes [...] notamment de nuit qu'ils sont pris de boisson [...]*». Les troupiers espagnols semblent avoir été particulièrement indisciplinés comme le montre une longue liste de doléances datant de 1681. Ainsi les quatre mousquetaires espagnols qui logeaient dans la maison du charron Bernard Schall s'étaient emparés de la cuisine en jetant les ustensiles et les meubles dont ils n'avaient pas besoin par la fenêtre. Comme les quatre hôtes avaient aussi pris le lit du propriétaire, ce dernier s'était réfugié à l'écurie où il dormait désormais sur la paille. Chez Jean Siegel, les soldats occupaient la «*boutique*» où il devait gagner son pain. Dans la maison de Pierre Ernest, les sous-officiers qui y logeaient, avaient ouvert une «*gargoterie*» c.-à-d. un débit de boissons. Dans celle de Michel Westerhoven, les deux sergents espagnols dormaient de jour et ne faisaient qu'entrer et sortir la nuit. À partir du moment où les troupes seront casernées, la discipline militaire va s'améliorer et les conflits avec les habitants diminueront, même s'ils ne disparaissent jamais entièrement. Au XVIII^e



Un fusilier de la garnison autrichienne, vers 1770

© Musée Dräi Eechelen

siècle encore, des officiers autrichiens ne se contentent pas du logement qui leur a été assigné et usurpent des pièces supplémentaires ou plus spacieuses chez l'habitant. D'autres reçoivent dans leur chambre des filles de mauvaise vie au grand scandale de la bourgeoisie luxembourgeoise. En 1785 le lieutenant Curaille du régiment Wurtemberg, logé chez la veuve Oblet, s'en vante publiquement: «*J'ai un singulier plaisir avec ces filles, je ne fais rien avec elles, mais je les fais mettre toutes nues et je me mets tout nu aussi, et dansons et sautillons ensemble dans la chambre*». Plusieurs bourgeois scandalisées se plaignent auprès du commandant de la forteresse qui fait mettre le lieutenant libertain une nuit aux arrêts.

Une charge inégale

Tous les habitants de la ville ne contribuent pas au logement de la garnison. Les exemptions sont légion et reproduisent les inégalités sociales de la société d'Ancien Régime. Le justicier et les échevins, les avocats, tous les membres du Conseil provincial ainsi que de façon générale les nobles sont affranchis du logement militaire, sauf en cas de «*foule*» quand la garnison est particulièrement nombreuse. Le magistrat répartit les soldats sur les habitations en fonction de la taille des maisons et des «*commodités*» de chacun. À cette fin, les autorités de la ville dressent des listes des logements disponibles qui présentent souvent une description très détaillée de l'intérieur des maisons. Ces inventaires n'empêchent pas les abus de pouvoir. Ainsi, à titre d'exemple, au début du régime autrichien, les échevins décident de loger six soldats chez un cordonnier possédant une seule chambre qui lui sert à la fois de cuisine, d'atelier et de chambre à coucher. Apparemment le cordonnier a eu quelque temps auparavant un différent avec la municipalité.

Les bourgeois essaient d'esquiver l'obligation d'accueillir des soldats. Certains «*laissent aussy pour s'exempter du logement deperir des places, qu'ils n'ont besoin dans leurs maisons, faute du même entretien comme vitres, planchers, recrepisages et autres de cette nature*». D'autres versent une certaine somme d'argent et s'acquittent ainsi du logement en espèces. C'est d'ailleurs cette solution que préconise Joseph II lors de sa visite en 1781 à Luxembourg après qu'il ait entendu les doléances des habitants: au lieu de fournir le logement en nature, les bourgeois paieraient une indemnité aux officiers et ces derniers loueraient les chambres qui leur conviennent. Cependant cette réforme restera à l'état de projet.

Guy Thewes



© Musée d'histoire de la Ville de Luxembourg

Bibliographie:

- Carnes, Alex, *Unterkunft und Freizeitgestaltung, dans Das Leben in der Bundesfestung Luxembourg (1815-1867)*, Luxembourg, 1993, S. 309-326;
- François Lascombes, *La ville de Luxembourg pendant la seconde moitié du 17^e siècle. Habitations et habitants*, Luxembourg, 1984;
- Alphonse Rupprecht, *Logements militaires à Luxembourg pendant la période de 1794 à 1814. Aperçu historique sur les anciennes rues et maisons de la ville haute, nouvelle édition* par Carlo Hury, Luxembourg, 1979;
- Alphonse Sprunck, *Logements militaires dans la forteresse de Luxembourg (1639-1794). Époques espagnole, française et autrichienne*, Luxembourg, 1977;
- Guy Thewes, *Stände, Staat und Militär. Versorgung und Finanzierung der Armee in den Österreichischen Niederlanden 1715-1795*, Wien/Köln/Weimar, 2012.